

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6184>



AESH : Une audience riche d'échanges mais les avancées restent à la marge

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - FSU 58 -



Date de mise en ligne : lundi 12 avril 2021

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Ce matin, 8 avril, nous étions en audience à la DSDEN avec la participation de l'adjoint à l'IA-DASEN, la Secrétaire Générale et une référente AESH.

Nous avons exposé les revendications nationales dans le cadre de la journée nationale de mobilisation pour les AESH, mais aussi et surtout pour évoquer les "particularités" locales.

Nous déplorons le fait que l'institution maintienne la précarité et qu'aucune évolution de carrière ne soit possible ; ainsi, une AESH avec 15 ans d'ancienneté n'a aucune perspective de progression. L'augmentation du SMIC au 1er janvier a eu pour effet de supprimer un niveau dans l'espace indiciaire des AESH (10 à l'origine, il n'y en a plus que 7) mais également d'aligner la rémunération des agent.es avec de l'ancienneté au même niveau que leurs collègues plus "jeunes". Ce déroulement sur 7 points d'indice représente une augmentation maximale de salaire de 145 € sur toute la carrière. Le nœud du problème est qu'avec une quotité de 60% de temps de travail à 760€, il est difficile de trouver un travail complémentaire.

Les entretiens professionnels sont l'occasion d'échanges sur le quotidien et les collègues AESH sont globalement satisfait.es de ce moment d'écoute, et d'encouragements la plupart du temps. Ce faisant, les collègues se demandent « à quoi ça sert » puisque le déroulement de carrière est impossible. Cet entretien n'a parfois pas lieu auprès du pilote de PIAL, la FSU demande que dans ce cas, la convocation soit assortie d'un ordre de mission qui donne lieu à des frais de déplacement. La FSU a été entendue.

Nous avons demandé des précisions quant au rôle et aux modalités de travail des AESH référents de secteur en place depuis le premier avril : un ou une par réseau. Pas de candidat pour Château-Chinon Nivernais Morvan. Ces personnels auront une quotité 0,20 ETP (équivalent temps plein) supplémentaire et pourront se déplacer pour aller à la rencontre d'autres collègues AESH une journée par semaine. Ces déplacements seront assortis d'un ordre de mission permanent, et donc de frais de déplacement.

Vos déléguées ont signalé divers dysfonctionnements qui seront régularisés pour certain.es, telle la prime covid.

Nous dénonçons également l'absence de prime REP et la disparité entre les personnels enseignants qui en bénéficient, au contraire des AESH. La Secrétaire Générale estime que ce serait compliqué quand il y a différentes affectations pour une même personne.

Il en est de même de l'accès aux prestations sociales selon que le salarié dépend du Rectorat ou de l'organisme payeur à Châlon-su-Saône : titre 2 ou hors titre 2.

En ce qui concerne les PIAL, la perception de l'administration diffère de manière impressionnante de celle des remontées de terrain que nous avons. Monsieur Gien estime qu'il faut développer une "culture de PIAL " qui engendrerait un sentiment de sécurité d'être au sein du même équipe, assorti de moyens de faire de la formation et de l'accompagnement.

La FSU, de son côté, a souligné la souffrance des personnes qui préfèrent être rattaché.es à l'identité école plutôt que savoir qu'il sera possible d'être réaffecté ou ballotté selon les besoins. Nous relayons le sentiment de déconsidération et l'impression de courir après le temps ainsi que le sentiment de ne pas pouvoir bien faire le travail du fait des déplacements.

Nous reprochons à la Nièvre d'avoir voulu faire partie des départements pilotes pour la généralisation des PIAL. Tout

AESH : Une audience riche d'échanges mais les avancées restent à la marge

le monde convient du fait que la mise en oeuvre "s'est faite au pas de charge et qu'on ne pouvait pas penser à tout de suite". Nos remarques seront abordées au cours des groupes de travail au niveau académique pour faire avancer les conditions de travail.

Bien sûr, à la FSU, nous déplorons que ce soit les personnels qui fassent l'objet de ces atermoiements... Nos hôtes de la DSDEN se réjouissent du fait que des collègues choisissent de changer de métier, de demander des VAE. Nous y voyons, nous, le signe que les situations ne sont pas tenables sans statut et sans revalorisation alors que les AESH sont attachés à leur métier.

Une autre illustration de l'absence de prise en compte de ce métier : le site de la DSDEN 58 qui a "oublié" les AESH puisqu'il n'y a pas d'onglet ! "C'est en cours", nous dit-on !

Pour ce qui concerne les demandes de paiement de la CGS : les AESH avaient 4 jours pour répondre à l'enquête concernant l'indemnité compensatrice afin de percevoir cette somme sur le salaire de janvier ... Nenni et toujours pas sur celle de mars. Réponse : il y a eu un souci au sein du service !

Quand un.e AESH ne va pas bien, il lui est conseillé de le dire, de consulter un psychologue du réseau PASS de la MGEN, prendre rendez-vous avec RH de proximité pour repartir vers d'autres emplois, avoir des renseignements pour faire valider ses services en VAE ou s'adresser à l'Assistante Sociale de la DSDEN en cas de problème de voiture, par exemple.

A la FSU, nous estimons qu'il est plus pertinent de faire évoluer positivement les conditions de travail plutôt que de conseiller aux personnels de consulter pour changer de métier !

Nous demandons aussi que les directeurs.trices soient mieux informés quant à la manière d'aborder le quotidien des AESH car, à défaut de consignes claires, chacun.e "fait sa sauce". Exemple : quand un.e élève est absent ... Des informations précises seront dispensées par les IEN lors de la demi-journée de pré-rentrée à destination des personnels de direction.

La FSU a renouvelé sa demande de création d'une brigade d'AESH remplaçant.e comme déjà évoqué lors d'un CTSD où la DASEN avait promis qu'elle ferait remonter cette demande à la Rectrice.

Quant à la question de la vaccination des personnels, "ce devait être mi-avril", avait-on entendu...Ce sera plutôt mi-juin, entend-on ailleurs... On y croit ?